



Chers paroissiens,

Les évènements que nous vivons questionnent, bousculent et inquiètent beaucoup d'entre nous. Notre évêque vient de publier deux messages (*vidéo* et *écrit*) qui peuvent nous aider à vivre ce temps. **Que l'Espérance, si fragile, soutienne le cœur de chacun.** Évidemment, sachez que nous prierons plus particulièrement, ces jours, pour que la Paix règne en ce monde.

Par ailleurs, sachez que jusqu'au 2 novembre au soir, les cultes peuvent être assurés en respectant impérativement les gestes barrières. Pour être précis, cela fait référence au *décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020* prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Les cultes sont mentionnés à l'article 47, mais cet article n'entrera en vigueur qu'à compter du 3 novembre 2020 (cf. article 56).

En conséquence de quoi, **les messes initialement prévues sont maintenues, à savoir :**

Pour célébrer la Toussaint

- * samedi 31 octobre 2020 :
 - 18h à St-Etienne du Port
- * dimanche 1^{er} novembre 2020 :
 - 9h30 à St-Jean-Baptiste
 - 10h30 à Notre-Dame et Ste-Pezenne
 - 11h à St-Hilaire
 - 18h à St-Hilaire. Lors de cette messe, des jeunes et des adultes recevront le sacrement de la confirmation.

Pour célébrer la commémoration des fidèles défunts de l'année

- * lundi 2 novembre 2020 :
 - 10h30 à la Chapelle de Ste-Macrine
 - 18h à St-André
 - 19h à St-Hilaire

Enfin, sachez que l'équipe pastorale prendra les décisions utiles ce vendredi soir. Ainsi, **vous serez informés pendant ces messes ainsi que par les réseaux sociaux et le site *Reflets d'Église des propositions pastorales pour ce temps spécifique qui s'ouvre à nous.*** Si l'internet sera vecteur de liens, demeurons attentifs et solidaires des plus isolés. La paroisse cherchera aussi à nourrir la foi de chacun, et à demeurer dans la prière.

le vendredi 30 octobre 2020 à 15h

PS : Ce document peut être imprimé et présenté avec votre *attestation de déplacement dérogatoire* stipulant un « motif familial impérieux » pour venir aux messes susnommées.